

i

EQUIPE



Augustine Dorée, en poste depuis un an et demi a décidé de quitter le SIEBRC pour partir vers de nouveaux horizons.

C'est donc Claire Martin (photo ci-dessus) embauchée par la ville de Montélimar et le SIEBRC, qui remplacera Augustine à compter du mois d'août 2019.

Sa mission est de suivre les études d'aire d'alimentation de captages et d'élaborer les programmes d'actions visant la préservation de la ressource en eau sur les captages prioritaires des Reynières et celui de la Tour.

Nous souhaitons la bienvenue à Claire et une bonne continuation à Augustine !



ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



De mars à septembre, le SMBRJ a accueilli Romain Tournier, étudiant en 1^{ère} année de Master, spécialisé dans les Sciences de l'Eau (Université Lyon II) dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). Sa mission a été financée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau RMC.

Suite à la définition d'un protocole d'inventaire, Romain s'est rendu sur le terrain pour répertorier les EEE le long des cours d'eau (sur plus de 140 km). Il a ensuite réalisé le diagnostic et le futur programme d'actions à décliner contre ces espèces.

Au total, **17 espèces exotiques envahissantes** ont été recensées. Sur ces 17 espèces, **9** d'entre elles peuvent être éliminées (Raisin d'Amérique, Renouée du Japon), **6** présentent des objectifs stratégiques de recul ou de stabilisation (Jussie et Arbre à Papillon).

Enfin, **2** espèces sont trop répandues et ne constituent pas un enjeu de gestion (Robinier faux-acacia et Canne de Provence).

« Au total, 17 plantes exotiques envahissantes ont été recensées »



Robinier faux-acacia



Canne de Provence



Buddleia de david



Ailanth glanduleux



SITE NATURA 2000 « RIVIERE DU ROUBION »

Depuis 1998, la rivière du Roubion est classée en site Natura 2000. Cette désignation vise à mettre en place des mesures de protection des habitats naturels et de conservation de la faune et de la flore.

Cours d'eau à grande dynamique fluviale, le Roubion présente une variété de milieux terrestres et aquatiques (forêts alluviales, bancs de graviers, pelouses et prairies sèches, bras morts...). Ces différents milieux favorisent une faune riche et diversifiée comme le Castor d'Europe, l'Agrion de mercure ou encore le Barbeau méridional.



Vue du site Natura 2000 à l'aval de la Laupie

Le Comité de Pilotage du 2 avril 2019, a validé le portage de l'animation par le **SMBRJ** et a élu **M. Chabert** (maire de La Laupie) en tant que Président du Copil.

Les actions à mener devront conduire à la conservation des forêts alluviales, la restauration des prairies sèches, des habitats aquatiques, ainsi que la préservation et la restauration des fonctionnalités de la rivière. Beaucoup d'objectifs communs en lien avec le Contrat de Rivière Roubion-Jabron-Riaille.

« Jusqu'en 2021, le SMBRJ est la structure animatrice du site Natura 2000 Rivière du Roubion »

Réserve Naturelle Régionale




RÉSEAU DE GROTTES À CHAUVES-SOURIS EN DRÔME ET EN ARDÈCHE



BAUME SOURDE, RESERVE NATURELLE REGIONALE

C'est officiel ! Depuis le 28 juin 2019, la grotte de Baume Sourde à Francillon-sur-Roubion est classée **Réserve Naturelle Régionale** pour une durée de **10 ans**.

En 2018, **59 avis** ont été reçus suite à une consultation publique dont 54 favorables, 4 neutres et 1 défavorable.

La plus grande source de motivation évoquée est la nécessité de protéger les chauves-souris, leur habitat et la biodiversité en général, menacée par la pression humaine.

L'objectif de ce classement est de **mieux concilier les activités humaines** avec les enjeux de protection des espaces naturels en fixant un cadre réglementaire fort et de permettre une reconnaissance du site au niveau national.

Au cours des mois à venir, la Région désignera le gestionnaire de la réserve ainsi que le comité consultatif présidé par un élu régional.



PRESENCE DE LA LOUTRE SUR LE ROUBION

Lors des inventaires écologiques réalisés près du seuil Chanu sur le Roubion, une épreinte de loutre a été observée. La présence de la loutre d'Europe sur ce secteur est donc avérée. Il s'agit d'une espèce protégée au niveau national. Elle représente ainsi un enjeu local de conservation fort sur le Roubion.



FERMETURE DU CANAL DE SAUZET ET EXTENSION DU RÉSEAU D'IRRIGATION

TRAVAUX RÉSEAUX

En cette période de manque d'eau, il est important de rappeler les actions entreprises sur le territoire afin d'améliorer la gestion quantitative de la ressource. **Action inscrite au Contrat de Rivière**, elle a démarré en anticipation et à vue sa réalisation en **août 2018**.

Le **SID** a réalisé une extension du réseau d'irrigation comportant la traversée du lit du Roubion. Cette extension du réseau était ciblée au sein du **Plan de Gestion de la Ressource Eau (PGRE)** afin de limiter les prélèvements dans le milieu superficiel (le Roubion) engendré par le canal de Sauzet (ce canal sera donc fermé) qui était utilisé pour l'irrigation agricole.



Mise en place de la conduite

Ce canal dérivait environ **70 000 m³** d'eau par an provenant de la rivière pour une consommation d'environ **40 000 m³**. Dorénavant, ces volumes consommés seront supportés par le réseau d'irrigation permettant de réaliser une économie d'eau dans le milieu superficiel (rivière du Roubion).

Le coût de cette action s'élève à **311 000 € HT** financé à hauteur de **69 %** par l'Agence de l'Eau RMC, **11%** par le Conseil Départemental de la Drôme, **5% par les Agriculteurs** usagers et **15 %** par le SID (MO).



Tracé de la conduite

PROJET DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU ROUBION ENTRE CHAROLS ET MANAS



Des **dysfonctionnements** et des **problèmes de biodiversité** ont été identifiés sur le Roubion entre Manas et Charols. Depuis 1946, la rivière du Roubion a subi des modifications : le cours d'eau est plus étroit, plus rectiligne et avec un enfoncement moyen du lit de **1m**.

Le SMBRJ a lancé en mai une étude portant sur un projet de restauration morphologique en collaboration avec des cabinets d'études spécialisés, Dynamique Hydro (aspect technique, suivi du transport solide du Roubion) et

ContreChamps (aspect socio-économique afin **d'intégrer la population au projet**).

Ce projet, s'il abouti, répondra aux objectifs suivants : restaurer les bras « morts » de la rivière, reconquérir la biodiversité, réhausser la nappe phréatique, « renaturaliser » le cours d'eau...

Cette démarche est soutenue par l'Agence de l'Eau RMC à **60%** et le Conseil Départemental de la Drôme à **20%**.

Phasage :

Automne 2019 – phase de diagnostic : identification des différents usages et des sites à préserver, suivis de la morphologie de la rivière et des sédiments transportés

Hiver 2019 – phase de scénarios : recherche de solutions techniques avec analyse des avantages et inconvénients de chacune d'entre elles.

Printemps 2020 – plan d'action : définition précise du scénario choisi avec conception des plans, chiffrage...



CIPAN-BIODIVERSITE

Depuis 4 ans, la fédération départementale des chasseurs de la Drôme (FDC26) fournit gratuitement aux agriculteurs le désirant, des semences pour implanter une partie de leurs Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates.

Il s'agit d'un mélange d'Avoine Rude, de Vesce de printemps, de Trèfle d'Alexandrie, de Radis asiatique et de Phacélie.

Action inscrite au Contrat de Rivière !

Cette CIPAN-Biodiversité doit être implantée au plus tard avant le 1er septembre, ou avant le 1er octobre après récolte du tournesol et doit rester en place jusqu'au 1er février. **Seule la destruction mécanique** du couvert est autorisée.

Cette date de destruction tardive et sa mise en œuvre spécifique sur les communes drômoises classées en Zone Vulnérable Nitrates allie intérêts faunistiques, agronomiques et protection des eaux.

A l'échelle du bassin Roubion-Jabron, ce sont **9 parcelles** qui ont été implantées par **6 agriculteurs** et portant sur 52,2 ha pour la campagne 2018/2019.



RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE SUR LE ROUBION

Problématique clairement identifiée par les études préalables au **Contrat de Rivière**, ces actions de restauration ont débuté dès l'été 2018.

En effet, les seuils (petits barrages) représentent des obstacles pour la faune piscicole qui ne parvient pas à remonter le cours d'eau. Ils entravent également le transport des sédiments de la rivière.

Pour cette première tranche de travaux en maîtrise d'ouvrage SMBRJ, ce sont **4 ouvrages** qui étaient concernés sur Charols et Pont de Barret. **3 seuils en effacement** et **1 seuil** doté d'une passe-à-poissons.



Prise d'eau avant travaux



Après travaux

Les travaux d'installation de la passe-à-poissons sous le pont de Manas ont commencé début Juillet 2019.

Cet ouvrage facilitera la remontée de la faune piscicole en ralentissant le débit du cours d'eau et en créant des zones de repos.



Passe-à-poisson (Pont de Manas)

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élèvent à **340 000 € HT**. L'ensemble de ces travaux sont financés à hauteur de **80%** par **l'Agence de l'Eau RMC**. Le SMBRJ prend à sa charge les 20% restants hormis pour les travaux sous le pont de Manas où c'est le **Conseil Départemental de la Drôme** qui le supporte.

Ré-ouverture à la circulation piscicole de plus de 7 km de Roubion !

Pour nous contacter:

Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron
Chemin de Bec de Jus - 26450 Cléon d'Andran

Tél. : 04 75 90 26 32
Courriel: contact@smbrij.fr

Directeur de la publication : Robert Palluel
Rédaction : Damien Chantreau, Jonas Huguenin,
Tatiana Tronel

Crédits photos : SMBRJ / Miniopere : Stephane Vincent (LPO) / Réseau irrigation (SID)

